

brisees de leurs forceneries. Au demeurant, monseigneur, si ie n'ay developpé les choses antiques et obscures, comme telle cité le meritoit, ie vous supplie de penser que tout ainsi que sous les terrains de ces montagnes de Saint-Just, Foruiere et Saint-Sebastien, il y a infinies antiquailles, qui n'ont encore veu la lumiere, aussi il y a plusieurs memoires des temps qui ne sont encores descouuertes, et d'autres qui ont esté consumees par feu, en ce miserable rauage des ennemis, qui n'espargnerent en leur alosis, ny saints, ny bons, ny mauuais autheurs, ainçois brusloyent tout, sans discretion aucune. »

Ce sont là des récriminations malheureusement trop fondées, car nos antiquaires sont au désespoir quand ils abordent cette fatale époque des guerres intestines, où tous les monuments de l'art et du génie vinrent s'abîmer dans un déplorable naufrage.

La seconde *Épître* de Paradin est adressée : *A nobles, honorables et très-vertueux Seigneurs Messieurs les Consvlz, Eschevins, Syndics et notables citoyens du consulat de la cité de Lyon.* Il leur dit qu'il « espere bien tost faire veoir la lumiere a l'histoire latine de l'église lyonnaise, avec l'ayde et inspiration de Dieu. » Cette histoire n'a point été publiée. Il dit aussi que la meilleure partie de ses *Mémoires* lui a esté communiquée par noble, respectable et non moins docte que tres humain seigneur, monsieur maistre Nicolas de Langes, lieutenant-général, grand zelateur de l'amour et honneur de Dieu et de sa patrie. »

« C'est aux soins de ce sage magistrat que nous devons, suivant Ménestrier, le ramas d'inscriptions antiques que Paradin a mis (*sic*) à la fin de son histoire, et qui en font la partie la plus considérable. Ce savant homme, curieux de l'antiquité, avait rassemblé dans son jardin un grand nombre de ces monuments antiques, qui sont à présent (1694) au pouvoir des Pères Trinitaires, logés, depuis trente ans, en la maison des de Langes, qui était auparavant celle des Bel-